

17 mars 2023 : 1^{ère} journée des aides à domicile

- Les chiffres de l'emploi -

Les aides à domicile sont un maillon essentiel de la vie quotidienne des personnes les plus fragiles. Leur mobilisation pendant la crise du Covid-19 ou encore lors des épisodes de canicule l'ont encore démontré. Ce 17 mars 2023 marque la première journée nationale des aides à domicile en France, initiée par le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, en concertation avec l'ensemble des fédérations du secteur.

Recherches & Solidarités est une association sans but lucratif qui réunit un réseau d'experts et d'universitaires dont l'ambition est d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes sur les sujets de solidarité et la vie associative en particulier. Elle suit de près les évolutions de l'emploi dans le cadre d'une coopération étroite avec URSSAF Caisse nationale.

L'équipe de R&S souhaite contribuer à cette première journée nationale et partager les chiffres de l'emploi du secteur de l'aide à domicile. Elle met l'accent sur le secteur associatif qu'elle analyse depuis plusieurs années. Elle entend pointer les signes de fragilité d'un secteur dont le rôle est essentiel et qui doit faire face à de nombreux défis (vieillesse de la population, souhait majoritaire des Français de vivre chez eux le plus longtemps possible, évolution et attractivité des métiers...).

Les données présentées ci-dessous sont issues d'URSSAF Caisse nationale. Elles concernent le secteur privé (associatif et lucratif), hors secteur public. Les méthodologies utilisées sont identiques à celles qui sont appliquées aux travaux que réalise Recherches & Solidarités sur l'emploi. Elles sont établies par l'URSSAF Caisse nationale et précisées dans la publication nationale annuelle, *La France associative en mouvement* – octobre 2022 (pages 17 et suivantes).

En 2021, **environ 250 000 salariés du régime général travaillent dans l'aide à domicile** (identifié par le code APE 8810A), apportant une aide quotidienne aux personnes les plus fragiles, leur permettant souvent de continuer à vivre chez elles.

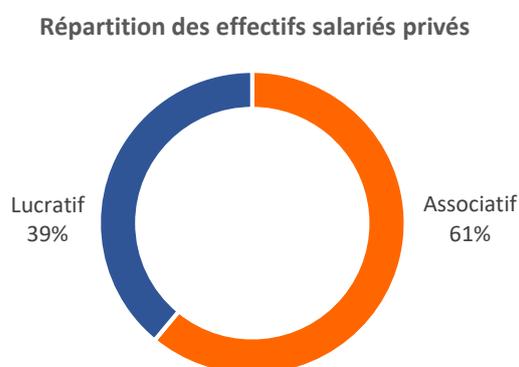
Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés pour l'ensemble du secteur privé, en distinguant les établissements employeurs ayant un statut associatif, des autres établissements relevant le plus souvent¹ du secteur lucratif.

	Ensemble privé	Associatif	Lucratif
Établissements employeurs	7 900	4 000	3 900
Effectifs salariés	249 800	153 000	96 800
Masse salariale	4,07 milliards €	2,62 milliards €	1,45 milliard €
Nombre moyen de salariés par établissement	32	38	25
Salaire moyen par salarié	16 300 €	17 100 €	15 000 €

Source : URSSAF Caisse nationale, bilan annuel 2021 à partir du code APE 8810A. Traitements R&S.

¹ Sont pris en compte ici certaines autres structures de l'économie sociale (fondations, mutuelles...)

Le secteur associatif occupe une place majeure. Il représente 51% des établissements employeurs du secteur et 61% des effectifs ; par conséquent, un nombre moyen de salariés significativement plus élevé que dans le secteur lucratif (38 salariés pour 25). Il représente également 64% de la masse salariale distribuée au cours de l'année 2021, d'où un salaire moyen également significativement supérieur dans les associations (environ 17 100 € pour 15 000 €).

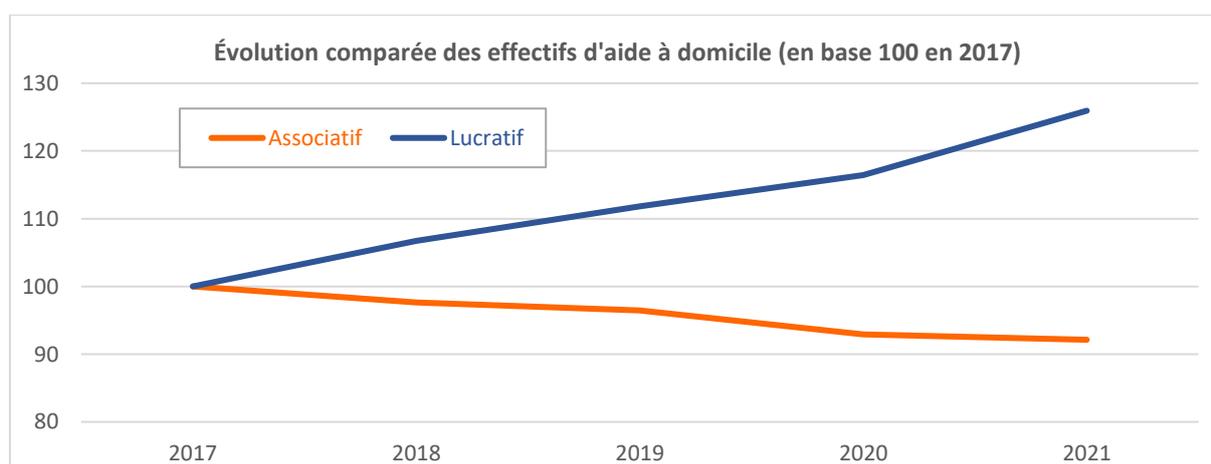


Sources : URSSAF Caisse nationale, bilan annuel 2021, à partir du code APE 8810A. Traitements R&S.

Autour de cette moyenne nationale de 61%, les écarts sont importants d'un département à l'autre. La proportion des effectifs d'aide à domicile dans les associations s'élève à 13% dans les Hauts-de-Seine, 27% à Paris, 30% dans les Yvelines, 43% dans le Rhône ou encore 44% en Gironde. Elle se situe entre 80% et 90% dans le Cantal, le Gard, la Haute-Loire et l'Ardèche. Elle dépasse même 90% dans la Meuse, la Lozère, le Jura et l'Indre, ce qui montre **l'importance du secteur associatif dans les territoires ruraux.**

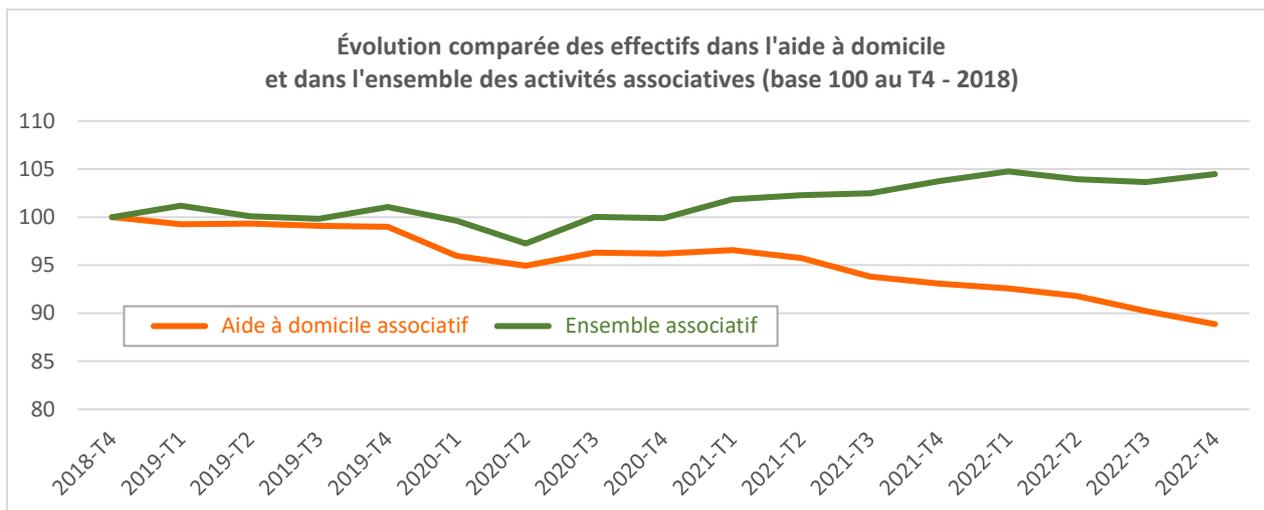
Au cours de la période 2017-2021, le secteur associatif dans l'aide à domicile a perdu 13 000 emplois. Ainsi, la part qu'il représente au sein du secteur privé est passée de 68% en 2017 à 61% en 2021.

En parallèle, les effectifs du secteur lucratif ont singulièrement augmenté au cours de la même période : de 76 800 en 2017 à 96 700 en 2021. Le graphique suivant en présente la courbe, en base 100 en 2017 afin de la comparer à celle du secteur associatif. Il montre **la pénétration progressive du secteur lucratif dans le domaine de l'aide à domicile.**



Sources : URSSAF Caisse nationale, bilans annuels à partir du code APE 8810A. Traitements R&S.

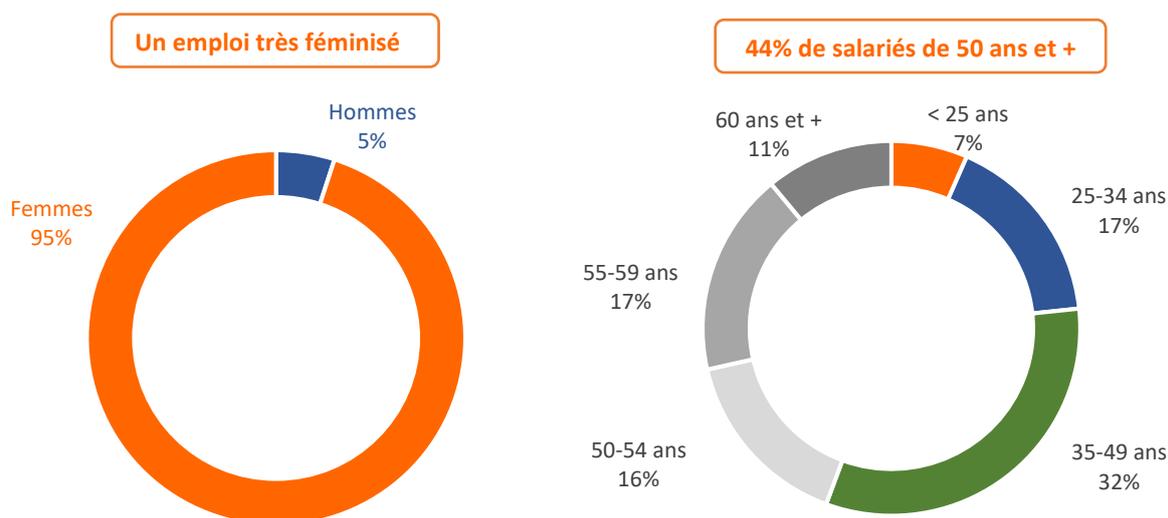
En prolongement de ce graphique, on note que la situation de l'emploi dans les associations d'aide à domicile ne s'améliore pas. En 2022, elle est observée à partir des données trimestrielles, dans l'attente du prochain bilan annuel qui sera disponible au cours de l'été. Sa courbe ci-après est comparée à celle de l'ensemble des effectifs du secteur associatif, toutes activités confondues (soit plus de 1,8 million de salariés).



Source : URSSAF Caisse nationale, données trimestrielles du 4^{ème} trimestre 2018 au 4^{ème} trimestre 2022 à partir du code APE 8810A. Traitements R&S.

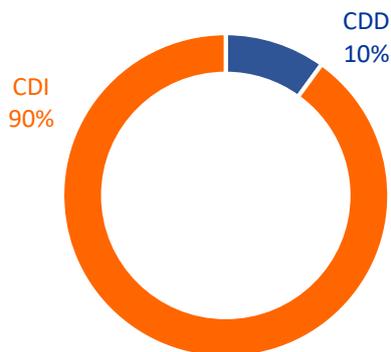
Si l'évolution était comparable jusqu'à la fin de l'année 2019, elle s'est détériorée un peu plus dans l'aide à domicile que dans l'ensemble associatif, au 1^{er} trimestre 2020. Les effectifs se sont maintenus au cœur de la crise sanitaire, jusqu'au 2^{ème} trimestre 2021. La situation ne cesse de se dégrader depuis. **Entre le 4^{ème} trimestre 2021 et le 4^{ème} trimestre 2022, les associations d'aide à domicile ont perdu plus de 6 500 salariés, creusant l'écart avec l'ensemble du secteur associatif.**

Une analyse des 187 000 contrats de travail², relevant de la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (IDCC 2941), permet de qualifier l'emploi dans les associations du secteur :

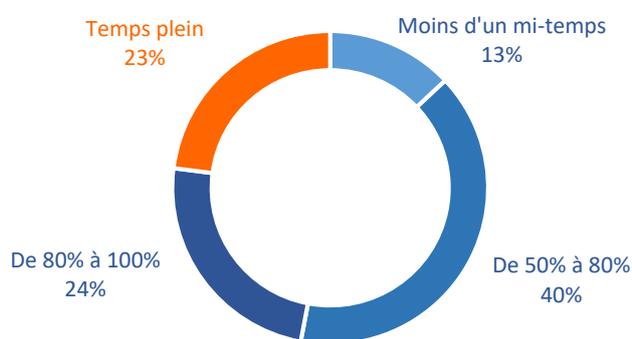


² Cette analyse est réalisée à partir des déclarations sociales nominatives au 31 décembre 2021 et porte sur 187 000 contrats de travail relevant de cette convention collective. Elle est plus large et plus précise que celle qui est réalisée à partir du code APE 8810A (développements précédents) car certains établissements, malgré leur activité d'aide à domicile peuvent être classés sous un autre code APE (8899B - action sociale sans hébergement non classée ailleurs, voire le code 9499Z - activités des organisations associatives non classées ailleurs).

90% de contrats à durée indéterminée



Une forte proportion de temps partiels



Source : Contrats de travail relevant de la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (IDCC 2941) au 31 décembre 2021. URSSAF Caisse nationale – traitements R&S.

Parmi les 187 000 contrats de travail relevant de cette convention collective, **77% sont des aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales** (soit environ 145 000). Elles sont répertoriées comme telles dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés de l'INSEE. Les 23% restants sont répartis dans une trentaine d'autres métiers dont le nombre de contrats varie de 8 600 pour les *aides-soignants* à 200 pour les *psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)*.

On distinguera surtout, d'une part, les activités administratives et de gestion (environ 25 000 contrats), et d'autre part, les activités de soin et d'accompagnement des personnes (dont les 145 000 *aides à domicile*, 3 100 *infirmiers*, 1 460 *employés de maison et personnels de ménages chez des particuliers*, 930 *cadres infirmiers*, 850 *aides médico psychologiques*, 620 *conseillers en économie sociale et familiale*...). L'ensemble de ces professions d'aide à la personne regroupe plus de 162 000 salariés dont 11% ont 60 ans ou plus. **Parmi les seules aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales, plus de 17 000 sexagénaires exercent ce métier difficile au service des personnes fragiles et manqueront bientôt à l'appel.**

RECHERCHES & SOLIDARITÉS, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S a pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes sur le secteur associatif, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org. R&S réalise également, en lien avec de nombreux partenaires (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'État, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat et la vie associative.

Contact : marie.duros@recherches-solidarites.org